



Ligature des trompes et enceinte

Par **saphyra**, le **17/07/2008** à **17:09**

voila j'ai subi une cesariennes il y a huit mois lors de l'accouchement on nous annonce que notre bebe est atteint d'une trisomie et nous conseille une ligaturation des trompes ce que l'on a fait aujourd'hui on me dit que je suis enceinte de 10 semaines je doit subir un ivg puis porter plainte pour prejudice moral et physique sachant que le gyne fait partie d'un hopital public
merci

Par **coolover**, le **20/07/2008** à **03:48**

Difficile histoire que tu nous racontes saphyra et j'imagine qu'elle est émotionnellement lourde.

Oui, tu peux agir contre le gynécologue ou l'hôpital qui aurait du ligaturer tes trompes, dès lors qu'une faute peut être établie lors de cette opération. Cela est prévu par l'article L1142-1 du code de la santé publique et la seule difficulté est de prouver que l'intervention a été mal faite, ce qui suppose parfois des expertises médicales.

En tout cas, tente de prendre contact avec l'hopital pour connaître leur point de vue sur ta situation.

Par **domi**, le **20/07/2008** à **11:48**

Renseignes toi bien sur l'intervention que tu as subie ! en effet , il y a plusieurs façons de

ligaturer .As tu eu effectivement les trompes sectionnées et nouées , as tu eu des clips posés sur les trompes? saches que suivant la méthode utilisée le résultat n'est pas sûr à 100% . Dans ce cas la responsabilité du chirurgien n'est pas la même ... Bon courage Domi

Par **saphyra**, le **20/08/2008 à 15:40**

je vous remercie de votre reponse. le chirurgien ma convoquer j'y suis allee
il m'a annoncé qu'il n'avait pas fait ma ligature et qu'il avait hommis de me le dire.
lorsque j'ai fait mon ivg j'etais enceinte de 11semaines, je lui est expliquer que c'etait
intolerable il ne me pas repondu, je ne sais plus quoi faire,c'est pourquoi je sollicite encore
une fois votre avis
avec tous mes remerciement

Par **coolover**, le **21/08/2008 à 11:20**

Bonjour saphyra.

Je t'invite à demander au médecin de saisir son assurance responsabilité pour envisager une indemnisation et si c'est ce que tu souhaites, tu peux lui demande de te faire gracieusement ta ligature.

Tu peux envisager de faire intervenir l'ordre des médecins si amiablement tu as des difficultés.

Courage !